

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0035284

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4.2.4.6 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A.ouini bay Noureddine

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.20.86.70.32 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-035284

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- SY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courrant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATÉ DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX / 05 22 91 26 52

TELEX / 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU003277

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : AOUNI BAY NOUSSOUDINE

Matricule : 4246 Fonction : RETRANTE Poste :

Adresse : Rue 7 de l'OL. CHAIDI BEN HADJ BANIA, TANGER

Tél. : 0622 847 032 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : AOUNI BAY NOUSSOUDINE Age 05 03 15 18

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie :

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Tanger, le 14/08/2019

Durée d'utilisation 3 mois

Signature et cachet du médecin

DR. TAKI, Abdellmalek

Clinique de la paix

Tel. 0539 32 24 24

VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 003277

Matricule N° : 4246

Nom du patient : AOUNI BAY NOUSSOUDINE

Date de dépôt :

Montant engagé

Nombre de pièces jointes :

MUPRAS



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14-08-19	1380		3200,-	DR. SADKI YOUSSEF CLINIQUE ASSALAM TANGER 10, AV. DE LA PAIX - TANGER 0539 32 25 75 01
14-08-19	K79g		750,-	DR. SADKI YOUSSEF ANESTHÉSISTE - RÉANIMATEUR CLINIQUE ASSALAM TANGER 10, AV. DE LA PAIX - TANGER 0539 32 25 75 01
14-08-19	for d'ouïs		4030,-	DR. SADKI YOUSSEF CLINIQUE ASSALAM TANGER 10, AV. DE LA PAIX - TANGER 0539 32 25 75 01

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E



médecin prescripteur

Dr. TAKKAL Abdelmalek
Chirurgie Générale
CLINIQUE ASSAI.AM TANGER
10, AV. de la paix -Tanger
Tél: 0539 32 25 58 - Fax: 0539 32 25 75

Tanger, le

Nom du patient :

14-9-19

Caro

Diagnostic variables \rightarrow Levens' & Mistry — $\{$ duration $\}$

Dr. TAKKAL Abdelmalek
Chirurgie Générale

Clinique ASSALAM Tanger

Médico-Chirurgicale

Facture N° F1746/19

Date Facture	Réf. Dossier	Nom & Prénom Patient	Chambre	D. Entrée	D. sortie
16/09/2019	A4432/1	AOUNIBAY NOUREDDINE		14/09/2019	15/09/2019
LIBELLE D'ACTE				QUANTITE	PRIX UNIT.
PRESTATION CLINIQUE					
AMI			1	200.00	200.00
Bloc Opératoire	80		1	1 980.00	1 980.00
Hospitalisation			1	400.00	400.00
TOTAL PRESTATION CLINIQUE					2 580.00
PHARMACIE					1 450.81
PRESTATIONS NON CLINIQUE					
Honoraires Chirurgiens Dr Takkal			1	3 200.00	3 200.00
Honoraires Anesthesiste Dr Sadki			1	750.00	750.00
TOTAL PRESTATIONS NON CLINIQUE					3 950.00

CLINIQUE ASSALAM TANGER
Service Facturation
10, av. Abderrahman Al Youssfi
Tél: 0539 32 26 58 - Fax: 0539 32 25 75

Règlement	Montant Total	Droit de Timbre (0.25%) *	Net à Payer
ESPECE	7 980.81	19.95	8 000.76

Arrêtée la présente facture à la somme de : SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS DIRHAMS, QUATRE-VINGT ET UN CTS

(*) Droit de Timbre sur état, Décision N° 2/04 du 17/03/2004

Clinique ASSALAM Tanger

Médico-Chirurgicale

Détail Pharmacie

AOUNIBAY NOUREDDINE

Facture N° F1746/19

Date	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNIT.	MONTANT
14/09/2019	SERIN 5CC	1	2.70	2.70
14/09/2019	LAME DE BISTOURI 15	1	3.60	3.60
14/09/2019	PROFENID 100 MG IV	1	9.16	9.16
14/09/2019	INTRANULE BLEU	1	12.00	12.00
14/09/2019	PERFUSEUR	1	12.00	12.00
14/09/2019	STRIPER	1	400.00	400.00
14/09/2019	BANDE JERSY	1	20.00	20.00
14/09/2019	STERILIN 0 BOBINE	1	24.00	24.00
14/09/2019	CHLORURE SODIUM 500ML	1	24.10	24.10
14/09/2019	EPHEDRINE	1	25.00	25.00
14/09/2019	GLUCOSE 5% 500ML	1	25.60	25.60
14/09/2019	FENTANYL	1	35.00	35.00
14/09/2019	ETHILON 3/0	1	40.00	40.00
14/09/2019	MARCAINE 0.50%	1	46.50	46.50
14/09/2019	OEDES 40 MG INJ 5 FL	1	49.80	49.80
14/09/2019	CAZIQUE JETABLE (STERIFIL)	1	50.00	50.00
14/09/2019	ELASTOPLAST 10 CM	1	96.30	96.30
14/09/2019	STERIXYL 2/0 CR	1	65.00	65.00
14/09/2019	AIGUILLE RACHI	1	90.00	90.00
14/09/2019	MAXICLAV 1 G	2	24.90	49.80
14/09/2019	COMPRESSES STERIFIL 20X20	15	1.50	22.50
14/09/2019	SERIN 10CC	2	3.20	6.40
14/09/2019	GANT STERILES HANDSELL	2	8.00	16.00
14/09/2019	ANDOL INJ	3	18.80	56.40
15/09/2019	ANDOL INJ	3	18.80	56.40
15/09/2019	SERIN 10CC	2	3.20	6.40
15/09/2019	GLUCOSE 5% 500ML	3	25.60	76.80
15/09/2019	10, av. de la paix - Tanger			
15/09/2019	Tél: 0539 32 25 58 - Fax: 0539 32 25 75			
15/09/2019	MAXICLAV 1 G	3	24.90	74.70
15/09/2019	LOVENOX 40	1	54.65	54.65
Total Pharmacie				1 450.81

Tanger, le : 14/09/2015

NOTE D'HONORAIRES

Madame,Monsieur : **AOUNIBAY - NOUREDDINE**

J'ai l'honneur de vous présenter la note d'honoraires

Pour : **K 80**

S'élèvant à la somme de : **3200**

TROIS MILLE DEUX CENTS DIRHAMS

Docteur : TAKKAL

Signature + Cachet :

*Dr. TAKKAL Abdelmalek
Chirurgie Générale
CLINIQUE ASSALAM TANGER :
10 av. de la paix - Tanger
Tél.: 0539 32 25 56 - Fax: 0539 32 25 75*

Tanger, le : 14/09/2015

NOTE D'HONORAIRES

Madame,Monsieur : **AOUNIBAY - NOUREDDINE**

J'ai l'honneur de vous présenter la note d'honoraires

Pour : **K 80/2**

S'élèvant à la somme de : **750**

SEPT CENT CINQUANTE DIRHAMS

Docteur : **SADKI**

Signature + Cachet :

Dr. Sadki Youssef
ANESTHÉSIQUE - REANIMATEUR
CLINIQUE SOSCIA M TANGER
10, AV. DE LA PAIX - Tanger
Tél: 0539 32 76 58 - FAX: 0539 32 25 75

Centre de Radiologie Ibn Sina Tanger

الدكتور Docteur
دبورى مهندس Diauri Mohamed

الدكتور Docteur
علامي مروني محمد Alami M.Mohamed

Résonance magnétique 1,5T (IRM) - Scanner multibarrettes 3D
Radiologie et Mammographie numérisées - Ostéodensitométrie
Dentascan - Cone Beam - Radio Panoramique dentaire - Echographie

Nom et Prénom : AOUNIBAY Noureddine

Médecin demandeur : DR AKALAY ADIL

Nature de l'examen : ECHOGRAPHIE DOPPLER DUM I DROITE

Tanger le : 11/09/2019

Compte Rendu

Cher(e) confrère, merci de la confiance que vous nous avez témoignée

Réseau veineux profond :

*L'exploration ultrasonographique par sonde haute fréquence montre des axes veineux fémoro-poplité et jambiers profonds dépressibles au passage de la sonde sans mise en évidence de matériel échogène endoluminal ni épaissement de paroi.

Réseau veineux superficiel du M.I droit :

Veine saphène interne :

*La VSI mesure 6,3 mm à la crosse et mesurant entre 3,4 mm et de 4,7 mm de diamètre tronculaire crural sans mise en évidence de reflux veineux significatif en manœuvre dynamique.

*Elle est alimentée pour un réseau de veines superficielles éctasiques jambiers sous cutanés.

Veine saphène externe :

*La VSE est dilatée : mesurant 10,2 mm à la crosse est alimentant un important paquet variqueux de la face latérale de la jambe droite reflux significatif tronculaire et du paquet variqueux en manœuvre dynamique.

Par ailleurs,

Réseau artériel du M.I droit :

*L'artère fémorale commune et artère fémorale superficielle et poplitée montrent des flux de type triphasique de vélocimétrie normale, l'amplitude est normale.

*On ne note pas de phénomène d'aliasing.

*L'axe artériel jambier montrant des flux de vélocimétrie physiologique et d'amplitude satisfaisante au niveau artériel tibial postérieur et tibial antérieur et péronier jusqu'en distalité "en mode B", on ne note pas de remaniement athéromateux sténosant.

CONCLUSION:

- Incontinence veineuse saphène externe droite avec importante dilatation tronculaire de la VSE alimentant un important paquet variqueux de la face latérale de la jambe droite.
- VSI droite continent.
- Pas de thrombose veineuse profonde.

Centre de Recherche Ibn Sina
Tunisie

Dr. A. LAMI MERROUNI M.
RADIOLOGUE
CENTRE DE RADIOLOGIE
IBN SINĀ TANGER
INP 161005467

اقامة جوليانا
45 زفة ابو العلاء المعربي (امام كوماناف) - طنجة
05 39 94 16 46 / 05 39 94 04 90 : الهاتف
05 39 94 50 19 : البريد الإلكتروني : centre_radiologie@menara.ma
www.cris.ma



Bachir ACHETOUAN
Pharmacien Biogiste
Diplômé de l'Université de Bruxelles (U.L.B.)
Spécialités : Biochimie - Hématologie -Immunologie
Bactériologie - Mycologie - Virologie -Parasitologie

مختبر التحاليل الطبية كستيلا

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASTILLA

Page : 2/2

Prélèvement du : 13/09/19

Edition du : 11/09/19

Nom : Monsieur AOUNI BAY NOUREDDINE

Réf. : 19I482

Médecin : Docteur Abdelmalek TAKKAL

Compte rendu d'analyses

Normales

Laboratoire Castilla
Bachir ACHETOUAN
Pharmacien Biologiste
137, Rue de Fes - Tanger
Tel: 0539 322 556 . Fax: 0539 34 07 83



Page : 1/2

Prélèvement du : 13/09/19

Nom : Monsieur AOUNI BAY NOUREDDINE

Edition du : 11/09/19

Réf. : 191482

Compte rendu d'analyses

Médecin : Docteur Abdelmalek TAKKAL

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION GLOBULAIRE

			Normales (Homme Adulte)
Globules blancs -----:	8 900	/mm ³	4000 - 10000
Globules rouges -----:	5,38	M/mm ³	4,2 - 5,7
Hémoglobine ----- :	15,4	g/100 ml	14 - 17
Hématocrite ----- :	45	%	40 - 50
- VGM ----- :	84	fl	80 - 95
- TCMH ----- :	29	pg	28 - 32
- CCMH ----- :	34	g/100 ml	30 - 35
Plaquettes ----- :	251 000	/mm ³	150000 - 400000

FORMULE

Polynucléaires neutrophiles ----- :	52	%	Soit	4 628	/mm ³	2000 - 7500
Polynucléaires éosinophiles ----- :	4	%	Soit	356	/mm ³	40 - 300
Polynucléaires basophiles ----- :	0	%	Soit	0	/mm ³	< 100
Lymphocytes ----- :	36	%	Soit	3 204	/mm ³	1500 - 4000
Monocytes ----- :	8	%	Soit	712	/mm ³	40 - 800

HEMOSTASE

Taux de prothrombine (TP) ----- :	77	%	70 - 100
Temps de céphaline kaolin (TCK)			
Témoin ----- :	32	sec	
Patient ----- :	30	sec	

BIOCHIMIE

Sodium ----- :	137	mmol/l	135 - 145
Potassium ----- :	3,8	mmol/l	3,5 - 5

*Laboratoire Castilla
Bachir ACHETOUAN
Pharmacien Biologiste
137, Rue de Fès - Tanger
Tél. : 0539 32 21 56 - Fax : 0539 34 07 83*